

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 13 (1967)

Heft: 2

Rubrik: Amis lecteurs et abonnés!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AMIS LECTEURS ET ABONNÉS !

Merci à tous les abonnés qui ont renouvelé leur abonnement pour 1967 et qui, au talon de leur mandat nous ont souhaité une bonne année et remercié de nos efforts constants pour améliorer « Le Messager ».

Renouvellement d'abonnement. — Nombreux sont ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement pour 1967. Nous pensons qu'il s'agit d'un oubli de leur part. Paiement par chèque bancaire au nom du journal ou encore par C.C.P. 12.273-27, 10, rue des Messageries.

Changement d'adresse. — Décidément les Suisses ont la « bougeotte ». C'est par centaines que nous parviennent les changements d'adresse qui nous coûtent cher ! Joignez sans faute un timbre de 1 F pour nos frais (établissement de nouveaux clichés). Indiquez votre ancienne adresse en même temps que la nouvelle, en lettres majuscules et précisez si vous êtes un nouvel abonné.

Lettre de rappel. — Les deux premières lignes de notre lettre de rappel indique clairement que si l'abonné a payé entre-temps, il n'est en rien concerné.

Faites de la propagande pour le « Messager suisse de France », journal officiel de l'Union des Suisses de France. C'est un devoir patriotique. Abonnez vos amis et parents. Prix : F 12, F 15 (étranger). Abonnement de soutien : à partir de F 20.

Commerçants, industriels, particuliers. — Une annonce dans notre revue touche toute la colonie suisse de France. Nos tarifs sont restés inchangés depuis des années, malgré l'augmentation constante de nos frais d'impression. Nos tarifs : 250 F la page, 150 F la demi-page, 80 F le quart de page, 40 F le huitième, 20 F le seizième, plus 9,29 % de taxes.

Abonnés et lecteurs, faites bénéficier de vos achats tous nos fidèles annonceurs.

Note de la Rédaction. — Le numéro de janvier rendant hommage à S.E. l'Ambassadeur de Suisse en France, M. Agostino Soldati, peut être obtenu auprès de la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, prix : 1,20 F.

L'ADMINISTRATION.

AMBASSADE DE SUISSE

Communiqué

I. MAJORATION DES RENTES DE L'ASSURANCE VIEILLESSE SUISSE

Conformément à la loi fédérale du 6 octobre 1966, les rentes ordinaires et extraordinaires, ainsi que les prestations AI sont augmentées de 10 % à partir du 1^{er} janvier 1967, à l'exception de quelques cas où le montant n'est pas modifié.

Il ne sera pas envoyé d'avis aux ayants droit. En revanche, la mention « Rente augmentée de 10 % à partir du 1^{er} janvier 1967 » figurera au verso du coupon de mandat utilisé lors du premier versement de la rente en 1967.

II. HEURES DE RECEPTION

Dès le 20 février, les bureaux de la chancellerie de l'Ambassade seront fermés au public tous les samedis.

III. TRANSFERT DE BUREAUX

A la suite de divers travaux de réfection et autres, la chancellerie de l'Ambassade (immatriculation, passeports, légalisations, taxes militaires, comptabilité) est transférée provisoirement, dès le 27 février 1967, à la rue de Martignac, n° 28, salle des conférences (immeuble de la Délégation suisse près l'Organisation de coopération et de développement économique). En revanche, le service AVS/AI reste installé au n° 142 de la rue de Grenelle.

IV. FERMETURE DE BUREAU

Pour cause de déménagement, les bureaux de la chancellerie de l'Ambassade seront fermés au public les vendredi 24 et samedi 25 février 1967.